



# Le Saint-Siège

---

## *DISCOURS DU PAPE PAUL VI À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE BELGIQUE*

*Samedi 12 juin 1976*

*Chers Messieurs,*

Nous avons accepté volontiers de vous recevoir au cours de votre bref séjour à Rome, et Nous voulons aussi adresser, par votre intermédiaire, nos vœux et nos encouragements à tous les travailleurs de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique que vous représentez, et à leurs familles.

Nous vous remercions d'abord de votre démarche: elle doit manifester votre volonté de travailler en Eglise, en union avec l'Eglise universelle dont il Nous revient de garantir l'unité et la fidélité. Et Nous, par ces quelques mots, Nous désirons contribuer à vous éclairer dans les multiples engagements qui sont les vôtres. Il importe plus que jamais, à notre époque, de bien percevoir et d'approfondir un point essentiel de toute vie chrétienne, c'est-à-dire le rapport entre les perspectives de la vie éternelle et du monde à venir – éléments essentiels de notre foi - et les perspectives de l'engagement humain, comme l'a fait la Constitution conciliaire «Gaudium et Spes». Les phénomènes collectifs modernes, tout particulièrement dans le monde du travail, ont conduit à considérer, sous des aspects partiellement nouveaux, les valeurs personnelles et collectives qui y sont à l'œuvre. Précisément la doctrine sociale de l'Eglise a constamment donné aux catholiques les orientations nécessaires pour qu'ils puissent comprendre et réaliser de manière authentique, selon l'originalité de leur foi, selon le dynamisme propre de l'Évangile, leur participation à l'effort commun.

Cette doctrine sociale de l'Eglise s'est particulièrement intéressée aux syndicats dans lesquels vous travaillez. Déjà notre prédécesseur Léon XIII, dans son encyclique «Rerum Novarum», quand commençaient à s'organiser et à se regrouper les associations catholiques ouvrières,

soulignait leurs trois fonctions essentielles: unir les travailleurs qui étaient alors souvent désemparés et désabusés devant leurs pénibles conditions de vie; défendre et promouvoir leurs propres intérêts et leurs droits; et aussi éduquer les ouvriers eux-mêmes à la conscience du bien commun et de leurs devoirs dans le monde du travail, afin de les rendre plus responsables, en harmonie avec les autres classes, les autres secteurs de vie, les autres besoins de la société. Pour le bien-être des ouvriers et la prospérité du peuple tout entier, il importe que les syndicats s'en tiennent toujours à de tels objectifs; et les chrétiens y apporteront une note particulière. A Rome, Nous ne pouvons nous empêcher de penser que les premiers chrétiens, souvent les plus pauvres, ont témoigné de leur foi et préparé de nouvelles relations sociales en se montrant «diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité» (LEONIS XIII *Rerum Novarum*. 34). Le monde ouvrier a besoin d'avoir en son sein des hommes qui s'engagent à le rendre plus humain, plus fraternel et plus proche de Dieu, de tout leur courage et d'une manière vraiment chrétienne.

Quel meilleur exemple pourrions-Nous évoquer avec vous que celui d'un fondateur de la JOC? Votre pays peut s'enorgueillir d'avoir eu, dans la personne de celui qui devait devenir un jour le cardinal Cardijn sans rien renier de ses origines, un des maîtres de la vie apostolique de notre temps. Son souvenir est toujours vivant parmi vous; beaucoup, certainement, l'ont bien connu. Nous souhaitons que son exemple continue à vous inspirer et à vous stimuler toujours davantage: fidélité à l'Eglise, à l'Evangile; fidélité au monde dans lequel le Seigneur l'avait envoyé travailler. Cette double fidélité est aussi la vôtre. Soyez assurés de notre sympathie profonde pour vos efforts. Nous les recommandons au Seigneur, et Nous vous bénissons de grand cœur, ainsi que tous les travailleurs flamands qui sont associés ce matin à votre démarche filiale.